L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI 4 DECEMBRE 1883.

SPECTACLES BALS, &c

GRAND OPERA-HOUSE,
RUE DU CANAL,
(Entre Bourgogne et Dauphine.)

D. BIDWELL.................. Directeur

Commençant Lundi soir, 3 décembre,
La fameuse artiste américaine,

CLARA MORRIS,

Secondée par M. GUSTAVUS LEVICK et une forte troupe dramatique.
Sous la direction de M. FRANK L. GOODWIN.
Durant le susdit engagement les drames suivants seront donnés:

LUNDI, MARDI SAMEDI EN MATINÉE,	THE NEW MAGDALEN.
MERCREDI Et JEUDI SOIRS	ARTICLE 47.
VENDREDI SOIR	CAMILLE.

La Troupe Dramatique de Morris, secondant M GUSTAVUS LEVICK, donnera, aux prix réguliers—
Dimanche, 2 déc., et Jeudi en matinée—THE MARBLE HEART.
Dimanche soir, 8 déc.—THE TICKET-OF-LEAVE-MAN.
Le contrôle est ouvert tous les jours de 9 a. m. à 10 p. m. 1er déc—

Théâtre de l'Opéra.

M. A. J. DEFOSSEZ.................Directeur

MARDI, 4 décembre—14e soirée d'abonnement,
LUCIE DE LAMMERMOOR,
Grand Opéra en 4 actes. Musique de Donizetti.
MM. VALDEJO, Mangé, Poget, Frederic, Vergnes, Mme JOUANNY.

MERCREDI, 5 décembre, Grande soirée extraordinaire au prix de dimanche.
LE SONGE D'UNE NUIT D'ETE.
Opéra en 3 actes, Musique d'Ambroise Thomas.
MM. Valdejo, Renhiv.re, Poget, Frederic, Mlles Jouanny, Dorsay et Sholia.

JEUDI, 6 décembre,—15e soirée d'abonnement,
LA JUIVE,
M. LESTELLIER, Mmes VILLANOVA et JOUANNY.
GRAND BALLET.
2 déc—

Librairie Francaise,

59 - - - Rue de Chartres - - - 59
COIN BIENVILLE.

H. BILLARD.

Reçu par les derniers arrivages d'Europe et de New-York un STOCK COMPLET de

Livres classiques

Et de FOURNITURES POUR ECOLES, PAPETERIE &c, REGISTRES, PORTEFEUILLES, MEMORANDUMS, Etc.

Ainsi qu'un choix considérable de PORTE-MONNAIES, SACS POUR DAMES PORTE-CARTES, AGENDAS DE POCHE ETUIS A MUSIQUE, Etc., Etc., genres et modèles nouveaux.

Albums à Photographies !
Albums à Photographies !

Le choix le plus riche, le plus complet, et les modèles les plus nouveaux, reliures marocain cuir de Russie, peluche soie, fleurs et ornements dorés. Cet assortiment comprend tous les modèles nouveaux,

Depuis le meilleur marché jusqu'aux reliures les plus riches.

La LIBRAIRIE FRANÇAISE reçoit chaque semaine les ROMANS NOUVEAUX, et a toujours en mains les ŒUVRES COMPLETES des AUTEURS CONTEMPORAINS.

Librairie Française et Américaine,
GROS ET DETAIL,

En vente à la Librairie Française:
Les ŒUVRES de ALFRED MERCIER.
L'HISTOIRE DES ETATS-UNIS, suivie de l'HISTOIRE DE LA LOUISIANE, par Madame M. D. GIRARD.
L'HISTOIRE DE LA LOUISIANE racontée aux enfants louisianais, par Madame LAURE ANDRY.
Souvenirs d'Amérique et de France par une Créole, un magnifique volume, $1 50.
11nov—

TAPIS.

Il vient d'être ouvert un immense stock de Tapis de Velours, de Bruxelles, d'Ingrains et de Trois-plis
Aussi un vaste assortiment de RUGS
En Moquette, Velours, Turques et de Bruxelles.
Aussi un choix nouveau de

Stores de Fenêtres,

Corniches, Tringles de Corniches, Rideaux de Dentelle, Linoleum et TOILES CIREES POUR PLANCHER. De toutes les largeurs.
Aussi un vaste assortiment de

NATTES DE CHINE.

Les articles sus-nommés sont tous frais, nouveaux.
N B—Nous recevons tous les jours de NOUVELLES

Etoffes à Robes, d'Automne,

Et en envoyons des échantillons à qui nous les demande.

B. & W. CRONER,
141 rue du Canal, coin Bourbon.
1er sept-3m

ELKIN & CIE.,

100....RUE DU CANAL....100

Offrent leur vaste fonds de

Tapis de Velours et de Bruxelles, dits "Body Brussels" et "Tapestry Brussels" et des

TAPIS

Trois plis "Ingrain"
A des prix très réduits.

La maison reçoit maintenant de fraîches importations de
NATTES DE CHINE, de diverses qualités.
NATTES DE CHINE, sans couture.
TOILES CIREES.
STORES DE FENETRES.
RIDEAUX DE DENTELLE Etc.
26oct83—1an dim.mar.jeu

Les derniers genres et les plus grandes nouveautés
—EN—

NATTES

DE CHINE.

A. Brousseau's Son

17....RUE DE CHARTRES....

TAPIS

Le plus grand stock au Sud.
Prix qui conviendront à tout le monde.
...—1an

BUREAU DE PRETS.
OTTO
SCHWANER,
17........RUE BARONNE........17
ENTRE CANAL ET COMMUNE,
Près de la SALLE GRUNEWALD.

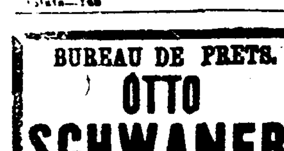

Bandages Herniaires, Bretelles, Supensoirs pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.
Faits sur commande et ajustés par
A. McDERMOTT,
183 rue du Camp, Nile-Orléans.
N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.
3 févr—1 an

Spectacles, Bals, &c

Théâtre St Charles de Bidwell.

Une Semaine seulement,
Commençant DIMANCHE SOIR, 2 décembre
Matinées Mardi et Samedi,
L'ACTRICE FAVORITE,

CHARLOTTE THOMPSON,

Secondée par le jeune acteur de talent,
GEO. LEAROCK.
Dans sa comédie-drame,
CHARLOTTE THOMPSON
JANE EYRE.
Dimanche, 9 déc—Le ROYAL DRAGON JAPANESE TROUPE. 1déc—

ETAT DE LA LOUISIANE,

PAROISSE ET VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

AUJOURD'HUI, 15 NOVEMBRE, EN L'AN de N. S. mil huit cent quatre-vingt trois, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, le cent huitième, devant moi Andrew Hero, jr., notaire de la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dument commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-après désignés, ont comparu personnellement Ernest Miltenberger, de cette ville, Président et Scott McGehee aussi de cette ville, Secrétaire de la COMPAGNIE D'ASSURANCES DU SUD DE LA NLLE-ORLEANS (SOUTHERN INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS) institution dument organisée de cet Etat, établie en cette ville, et créée en vertu d'un acte passé devant Théodule Buisson, notaire de cette ville, le dix-septième jour d'octobre, mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré au bureau des Hypothèques de cette paroisse dans le Livre No 226, page 240 et suivantes, lesquels agissent en leurs différentes capacités et au nom de la dite Compagnie, en vertu de l'autorité dont les ont revêtus les actionnaires, dans une réunion générale tenue au bureau de la dite Compagnie, en cette ville, le quatorzième jour de novembre courant. Une copie dument certifiée de la résolution adoptée par les actionnaires susmentionnés est annexée au présent acte

Lesquels comparants ont respectivement déclaré en leurs dites capacités qu'une réunion générale des actionnaires de la dite Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans avait été convoquée et tenue au bureau de la dite Compagnie, en cette ville, le quatorzième jour de novembre de la présente année, à l'effet d'introduire certaines modifications et additions et certains changements dans la charte ou acte d'incorporation de la dite Compagnie passée devant le dit notaire Théodule Buisson, le 17 octobre 1882, après trente jours d'avis de la dite réunion donné, par voie d'annonces publiées pendant trente jours dans le *Daily Picayune* de la Nlle-Orléans et le *Times-Democrat*, deux journaux quotidiens de la Nouvelle Orléans, ainsi que l'exige la loi, et conformément aux dispositions de l'article 9 de la charte de ladite Compagnie. Lesquels comparants ont aussi déclaré qu'à ladite réunion générale il s'est trouvé présent des actionnaires de la dite Compagnie ou des agents autorisés d'actionnaires représentant seize cents sept actions du capital de ladite Compagnie, et qu'il a été décidé, avec l'assentiment de toutes les actions représentées à ladite réunion, que les modifications suivantes soient introduites dans la charte ou acte d'incorporation sus-mentionné de ladite "Southern Insurance Company of New-Orleans," passé devant ledit notaire, Théodule Buisson, le 17 octobre 1882, savoir:

PREMIEREMENT

Que le paragraphe de l'article Six de ladite Charte dudit acte d'incorporation, lequel est maintenant ainsi conçu:

"Tout actionnaire pourra, quand il le voudra, payer comptant, en partie ou en totalité, le montant dû sur les actions qu'il possède, et il aura droit, dans ce cas, à l'intérêt, au taux de six pour cent par an, sur ces paiements opérés par lui, à partir du jour où il les aura faits, soit changé, modifié et amendé de manière à se lire de la manière suivante:

"Tout actionnaire pourra, quand il le voudra, payer comptant, en partie ou en totalité, le montant dû sur les actions qu'il possède et il aura droit, dans ce cas, à l'intérêt au taux de huit pour cent par an sur les paiements opérés par lui, à partir du premier jour de janvier mil huit cent quatre-vingt quatre, et l'intérêt sera payable, s'il est acquis pendant le semestre, le quatrième lundi de janvier et le troisième lundi de juillet."

SECONDEMENT

Que cette partie de l'article sept de la charte ou acte d'incorporation relative à la division des profits, laquelle est maintenant ainsi conçue:

"Les profits nets de la Compagnie, prélèvement fait des dépenses générales et de l'intérêt au taux de six pour cent par an sur le montant des actions payées, à partir de la date de leur paiement, lequel intérêt sera servi tous les six mois (s'il a été réalisé), le quatrième lundi de janvier et de juillet, seront, à la fin de chaque année, appliqués de la manière suivante:

"Vingt-cinq pour cent seront retenus comme fonds de réserve au profit et pour la garantie du capital social.

"Vingt-cinq pour cent seront divisés parmi les actionnaires comme dividende-argent sur les actions payées.

"Cinquante pour cent seront divisés au prorata parmi les assurés sur le montant des primes payées au comptant; néanmoins aucun dividende de moins de cinq dollars ne sera déclaré, et aucun dividende déclaré ne renfermera de partie fractionnaire de ladite somme. Les parties fractionnaires dont il s'agit seront portées au crédit du fonds de réserve," soit changée, modifiée et amendée de manière à se lire comme suit:

"Après prélèvement des dépenses générales et de l'intérêt au taux de huit pour cent par an sur le fonds capital, ainsi que le stipule l'article six de cette charte, les profits nets de la Compagnie seront appliqués comme suit à la fin de chaque année fiscale:

"Vingt cinq pour cent seront retenus comme fonds de réserve au profit et pour la garantie du capital social.

"Vingt cinq pour cent seront divisés parmi les actionnaires comme dividende-argent sur les actions payées.

"Et cinquante pour cent seront divisés au prorata parmi les assurés de la Compagnie sur le montant des primes (nettes) acquises de chacun."

Et les dits comparants déclarent en outre que, en considération de ce qui précède, et en vertu de l'autorité dont les ont revêtus les actionnaires de ladite Compagnie d'Assurances du Sud de la Nouvelle-Orléans, ils signifient formellement et font savoir par les présentes que, de la manière prescrite par la loi et conformément aux dispositions de la Charte de ladite Compagnie les articles 6 et 7 de la charte ou acte d'incorporation de ladite Compagnie d'Assurances du Sud de la Nouvelle-Orléans ont été changés, modifiés et amendés de la manière indiquée plus haut. Ils ordonnent en conséquence que les modifications, changements et amendements ci-dessus introduits dans les articles six et sept de la charte ou acte d'incorporation de ladite Compagnie d'Assurances du Sud de la Nlle Orléans, soient enregistrés et publiés de la manière prescrite par la loi; qu'à leur égard soient tenus et respectés, et soient désormais et en tout temps tels qu'ils sont en faveur et soient en pleine vigueur à l'égard de quiconque est en ce moment ou pourra être plus tard actionnaire de ladite Compagnie d'Assurances du Sud de la Nlle-Orléans.

Fait et passé en mon bureau, à la Nlle-Orléans, en présence de John J. Ward et d'Achille J. Ferran, témoins; tous deux de cette ville lesquels signent avec les parties et moi, notaire, au jour et à la date ci-dessus.

Original signé:
ERNEST MILTENBERGER,
Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
JNO. J. WARD,
A. J. FERRAN,
ANDREW HERO, Jr.,
Notaire.

Je, soussigné, annotateur des hypothèques en la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie que l'acte d'amendements ci-dessus de la charte de la "Southern Insurance Company of New Orleans," a été ce jour dument enregistré à mon bureau, dans le livre No 226, page 5 et suivantes.
Nouvelle-Orléans, 16 novembre 1883.
GEO. GUINAULT,
Député-Annotateur.

ETAT DE LA LOUISIANE, }
Ville de la Nlle-Orléans. }

Moi, Andrew Hero Jr., notaire, dument commissionné et qualifié pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie que ce qui précède est une copie exacte et correcte de l'acte original enregistré dans mes archives.

En foi de quoi j'appose ici ma signature et le sceau de mon bureau à la Nlle Orléans, Louisiane, ce 19e jour de novembre, A. D. 1883.
ANDREW HERO, Jr.
25 nov—5D Notaire.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances LIVERPOOL and LONDON and GLOBE.

Bureaux: coin des rues Gravier et Carondelet.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS.

J. F. SCHRODER, président,
NEWTON BUCKNER, PERRY NUGENT
RODOLPH WOESTE.

Cette Compagnie a été fondée en 1836; a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurances contre l'incendie du monde.
L'exposé de la succursale aux Etats-Unis, 30 juin, 1882, est comme suit:

Actif	$4,407,806 24
Passif	2,670,389 44
Surplus	$1,737,416 75

Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicités. Le conseil de direction est pleinement autorisé à ajuster et à payer toutes les pertes en cette ville, mettant ainsi la compagnie sur un pied d'égalité avec les meilleures compagnies locales incorporées en vertu des lois d'Etat.

HENRY V. OGDEN, secrétaire-résident.
JULES P. ROUX, assistant secrétaire résident
CLARENCE F. LOW, député-assistant secrétaire-résident.
Nouvelle-Orléans, 12 novembre 1883 —1an

Compagnie d'Assurances du Croissant.

(CRESCENT INSURANCE)
67 et 69, rue du Camp
NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849: —Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1860.

CAPITAL EN ARGENT...$600,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéances fixées de gré à gré, émises contre des risques d'incendie.

W. A. LYMAN..............Président.
CHAS. H. DOLMEN............Vice-Président.
... A. B. REOB...............Secrétaire.

Directeurs

Samuel H. Kennedy	Paul E. Mortimer,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
W. B. Conger,	S. Hernsheim,
George W. Sentell,	Edward Halle,
Alf. Moulton,	J. J. Reiss,
Charles Newman,	Louis Pradez,
U Marinoni,	Harry L. Finch,
Lucien Deléry,	A. H. Steward,
Charles H. Dolsen	Sigmund Katz,
Reuben G. Bush,	R. D. Wallace,
John Calder,	R. F. W. Bachman,
S. C. Conlon,	Wm Garig,
W. A. Phelps,	John D. Fisher,
H. Gettz,	A. Rosenfeld,
Wm. H. Lyman,	C. H. David,

Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas
11 fév—1an vs

Spectacles, bals, &c.

Académie de Musique DE BIDWELL.

Une semaine seulement commençant dimanche soir, 2 décembre; matinées mercredi et samedi.

HAPPY CAL WAGNER'S

New Minstrels

C. B. BROWN.........Propriétaire et Directeur
R. B. FITZ.........Interlocuteur et Régisseur
Dimanche—9 déc.—MILTON NOBLES.
1 déc—

Pavillon de Faranta.

OUVERT TOUS LES SOIRS,
Au coin des rues Bourbon et Orléans.
NOUVEL AUDITOIRE! GRAND SUCCES! FOULE A CHAQUE REPRESENTATION!
Ce soir et tous les soirs pendant la semaine.

JOHNNY PATTERSON, le célèbre Clown Irlandais, avec de nouveaux chants et de nouveaux monologues.
FRAZER & ALLEN, Vocalistes et Danseurs.
SIGNOR BLITZ, Jr., le célèbre Magicien.
MLLE LUIE, et ses Serins savants.
BLANCHE & ADRIEN LAMOTHE. les FRERES HARPER, & MABEL FRANCIS.
M. CHARLES BIXAMOS, l'Homme de Fer qui lutte contre deux chevaux.
Matinée tous les Dimanches, Lundis et Samedis à midi. Entrée, 10 cents. Places réservées, 15 cents extra. 4 déc—

QUARTIER GÉNÉRAL DU COMITÉ CENTRAL D'ETAT, }
Parti Démocrate, Etat de la Louisiane. }
Nlle-Orléans, 24 octobre 1883, }

A la réunion générale du Comité Central d'Etat, tenue au salon P, de l'Hôtel St. Charles, en cette ville, le 22 et le 23 octobre 1883, les résolutions suivantes ont été votées:

Résolu, Que chaque paroisse, et chaque ward de la ville de la Nouvelle-Orléans, tomme un délégué par chaque 200 votes démocratiques, et un délégué en sus pour chaque fraction de cent ou plus de ces votes, donnés soit au général Wiltz ou au général Hancock, en prenant le vote le plus élevé comme base de la représentation. Il est bien entendu que chaque paroisse ou ward aura droit à un délégué au moins.

Résolu, Que la Convention chargée de désigner les candidats démocrates pour les fonctions d'Etat sera tenue au Capitole, dans la ville de Baton Rouge, mardi, le 18 décembre 1883.

Conformément aux résolutions ci-dessus, la Convention chargée de désigner les candidats démocrates pour les fonctions d'Etat, dont l'élection doit avoir lieu le mardi suivant le troisième lundi d'avril 1884, se réunira au Capitole, dans la ville de Baton Rouge, MARDI, le 18 décembre, à midi. Chaque paroisse et chaque ward de la paroisse d'Orléans aura droit aux délégués dont le nombre est indiqué ci-après:

Paroisses.	Vote de Wiltz.	Vote de Hancock	Nombre de délégués.
Ascension	414	411	2
Assomption	*1,506	796	8
Avoyelles	*1 604	1,310	8
Baton Rouge, E	*1,591	1,153	8
Baton Rouge, W	*338	330	2
Bienville	*1,101	783	6
Bossier	1,536	*2,144	11
Caddo	*2,672	2,478	13
Calcasieu	*1,469	784	7
Caldwell	*682	529	3
Cameron	*252	165	1
Carroll, E	181	209	1
Carroll, W	*5 3	247	3
Catahoula	*860	616	4
Claiborne	*1,725	1,353	9
Concordia	1 269	*1,445	7
DeSoto	*918	795	5
Feliciana, E	*1,259	763	6
Feliciana, W	*1,349	1,168	7
Franklin	*822	571	4
Grant	351	326	2
Ibérie	*886	600	4
Iberville	626	524	3
Jackson	*682	382	3
Jefferson	*602	438	3
Lafayette	*1,205	590	6
Lafourche	*1 715	1,428	9
Lincoln	*1 400	1,115	7
Livingston	*543	270	3
Madison	*2 370	926	13
Morehouse	947	931	5
Natchitoches	1,351	*1,629	8
Orléans—			
1er Ward	1.115	*1,366	7
2e Ward	916	*1,619	8
3e Ward	1,912	*2,347	12
4e Ward	616	*903	5
5e Ward	1,001	*1,289	6
6e Ward	997	959	5
7e Ward	991	1,050	5
8e Ward	564	*914	5
9e Ward	1,082	*1,287	6
10e Ward	1,217	*1,784	9
11e Ward	1,192	*1,647	8
12e Ward	637	696	3
13e Ward	321	384	2
14e Ward	237	168	1
15e Ward	400	*644	3
16e Ward	257	*131	1
17e Ward	195	257	1
Ouachita	1,976	*2,225	11
Plaquemines	829	725	4
Pointe-Coupée	*1,356	891	7
Rapides	*1,941	1,748	10
Rivière Rouge	694	590	3
Richland	1 158	1,748	6
Sabine	*823	433	4
St Bernard	*847	390	4
St Charles	114	108	1
Ste Hélène	464	368	2
St Jacques	*806	599	4
St Jean-Baptiste	490	383	2
St Landry	*3 729	2,099	18
St Martin	*852	632	4
Ste Marie	515	471	3
St Tammany	*603	481	3
Tangipahoa	7-5	714	4
Tensas	1,944	2,005	10
Terrebonne	1.007	1 005	5
Union	*1 598	1 162	8
Vermilion	*976	374	5
Vernon	*688	372	3
Washington	*574	348	3
Webster	583	*861	4
Winn	*720	320	4
Total	73,778	68,067	399

*Vote le plus élevé.

J. B. EUSTIS,
Chairman du Comité Central Démocratique d'Etat.
O. M. TENNISON, Secrétaire.
6 nov—2f par sem jus 18 déc

Proclamation
—DU—
ROI DU CARNAVAL!
PRO BONO PUBLICO.

EDIT LXXX.

A tous ceux que le présent Edit concerne—Salut!

Nous rappelant avec une vive reconnaissance l'allégeance accordée à notre autorité et les brillantes cérémonies préparées pour notre règne joyeux, nous nous adressons encore une fois à nos bien-aimés sujets de la Nouvelle-Orléans, la reine des villes du Sud, notre capitale de prédilection, et, afin que tous se préparent à nous recevoir, nous ordonnons que le

MARDI-GRAS,

LE VINGT-SIXIÈME JOUR DE FÉVRIER 1884.

connu comme le grand jour de notre fête à nous, REX, Roi du Carnaval, soit observé avec une pompe inaccoutumée, et que tous ceux qui doivent allégeance à notre maison fassent tout en leur pouvoir pour que ce soit un jour de joie pour nos bien aimés sujets et ceux qui visiteront notre capitale royale. A cette fin, nous ordonnons et décrétons:

I. Toutes les lignes de transport dans notre domaine royal publieront et promulgueront immédiatement un tarif réduit pour le transport à la Nouvelle-Orléans, au profit des sujets loyaux qui peuvent désirer visiter la capitale royale ce jour-là.

II. Afin d'attester leur loyauté et d'honorer convenablement notre très auguste personne à l'occasion de notre entrée triomphale dans la capitale, tous les sujets fidèles qui y résident devront se former en corps organisés et se rapporter promptement au département de la guerre pour être assignés au service.

III. En considération de la prompte et implicite obéissance à cet Edit Royal, chaque sujet loyal est par la présente absous de tout service et allégeance envers tout autre pouvoir que le nôtre, et tous les édifices publics et lieux d'affaires dans la capitale royale devront être fermés.

IV. La réputation de ces fêtes s'étant étendue dans beaucoup de pays, inspirant à leurs peuples le désir de voir les magnifiques spectacles organisés en notre honneur et de participer aux joies de notre règne, nous adressons à tous ceux qui demeurent au-delà de nos frontières, protégées par notre royal étendard de rouge, de vert et d'or, une cordiale invitation à visiter notre capitale de choix le Mardi Gras. Nous leur promettons un bon accueil et cette généreuse hospitalité pour laquelle nos affectueux sujets de la Ville du Croissant sont renommés dans le monde entier.

V. Nous sommes heureux d'apprendre que la santé et la paix ont été le partage de notre peuple bien aimé dans tout l'Etat; que les récoltes sont satisfaisantes; que l'avancement et la prospérité ont couronné toutes les branches de l'industrie et de notre commerce; qu'aux chemins de fer de notre capitale choisie, des voies importantes ont été ajoutées—le "Mississippi Valley", qui ouvre une section riche et fertile du pays, et le "Queen and Crescent" qui contribuera puissamment à la prospérité de la ville reine de l'Ouest-deux entreprises qui témoignent du talent et de l'énergie des citoyens et qui y amèneront des capitaux. Nous formons le vœu que chaque année nouvelle voie s'accroître les richesses et la puissance de ceux que nous aimons tant, leur permettant par là de fêter avec plus d'éclat et avec plus de gaîté notre visite annuelle en la Ville du Croissant.

VI. Les préparatifs de nos bien-aimés sujets pour la grande EXPOSITION INDUSTRIELLE UNIVERSELLE ET LE CENTENAIRE DU COTON qui aura lieu dans notre Capitale favorite, la NOUVELLE-ORLEANS, en 1884 85, a reçu la sanction de notre gouvernement royal, et l'Exposition a été assurée de l'appui et du concours de notre auguste personne. La tendance aux améliorations, l'impulsion donnée au commerce, l'appui du génie, les merveilles nouvelles de la science, l'élévation de la population, la richesse et la prospérité qui résulteront de cette grande combinaison des manufactures et des produits des citoyens et du globe, sont au-delà des calculs des hommes les plus sages et les plus entreprenants de notre siècle. Nous exhortons donc notre peuple à tout mettre en œuvre pour que NOTRE EXPOSITION soit la plus brillante, la plus belle et la mieux réussie où seront réunies les intelligences du monde les plus illustres de notre civilisation.

VII Nous manifesterons ici le grand plaisir que nous ont causé les cordiales réceptions faites aux personnes attachées à notre cour et les fêtes organisées en leur honneur par notre char connu "Cincinnatus" de notre ville reine; et nous adressons des remerciements aux "Orioles", de Baltimore, pour les courtoisies dont ils ont entouré les représentants de notre royaume. De notre part et de la part de notre population, nous invitons ces galants chevaliers et leurs charmantes reines d'honorer notre ville de leur présence à la prochaine fête et à l'EXPOSITION DU CENTENAIRE.

Dieu Protège le Roi!

Donné sous notre signature et le sceau royal dans le Palais des Arts, en notre ville de l'Industrie, ce 25me jour d'Octobre 1883, et la Centième Année de notre règne.

Par le Roi lui-même,

REX

Contresigné: BATHURST,
Grand Chambellan.
Palais du Carnaval, Nouvelle-Orléans, 24 Novembre 1883.

Toutes les communications officielles devront être adressées à
BATHURST,
Tiroir de la Poste 1088, Nlle-Orléans, Lne.
27 nov—

L.S.L.

Prenez Avis!!

Que cette loterie est la seule qui d ns un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!
—LE—
LA LOTERIE

DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
DONNERA
A LA
Nouvelle-Orléans, Lne.,
—LE—
MARDI, 18 DECEMBRE 1883,
UN
TIRAGE EXTRAORDINAIRE,
CLASSE M,

Sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE, ET DU
GEN. JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE.

PAS DE REDUCTION !

Pas d'ajournement !

PLUS D'UN DEMI-MILLION
de Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS
PAYES EN PLEIN.

UN GROS LOT DE......	$150,000
UN GROS LOT DE......	50,000
UN GROS LOT DE......	20,000

2,279 Lots, montant en tout à

$522,500.

Le tirage commencera positivement
A ONZE HEURES A. M.,
Au bureau de la compagnie
MARDI, 18 DECEMBRE 1883,

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 ...... de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de....	1,000..	20,000
50 Lots de....	500..	25,000
100 Lots de....	300..	30,000
200 Lots de....	200..	40,000
600 Lots de....	100..	60,000
1000 Lots de....	10..	100,000

PRIX D'APPROXIMATIONS

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $150,000 soit	20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit	10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 soit	7,500
2,279 Lots s'élevant à	$522,500

Les billets gagnants peuvent être déposés pour collection dans n'importe quelle banque, express ou autre agence.

CERTIFICAT.

"Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures."

G. T. Beauregard
J. A. Early

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane,

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

Remises par Postal Note à l'ordre de l'American Express, change de New York, ou traite sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.)

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser les lettres enregistrées et faire les mandats sur la poste (money orders) payables à la

New Orleans National Bank,
Orléans, Lne.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Françoise Delphine Enoul Livaudais.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9770—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 5 janvier, 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec tous les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la rue Casacalvo, entre Union et Frenchmen. Le dit lot mesure, au pied français, 30 pieds de face à la rue Casacalvo, 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles, borné sur un côté par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à F. D'Hémécourt, et sur l'autre côté par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à Jean Baptiste Ascelin.

Ensemble avec trente-trois actions maintenant réduites à trente et un actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, y attachées.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de quatre-vingt huit piastres ($88.00) échéant le 1er mars 1884 et renouvelable selon la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et la balance comptant.

L'acquéreur assumera toutes les obligations et les responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le billet d'action ainsi fourni devra être identifié avec l'acte hypothécaire de Françoise Delphine L'vaudais Enoul en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, passé le 28 septembre, 1876, avec l'acte du shérif dans cette affaire.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
4 déc—4,11,18,26, jan 2 5.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. François St-Martin et Alphonse Abadie et Mme Alphonse Abadie, possesseur actuel.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No. 9,771—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'En an Arcade, rue Magazin, entre la rue Gravier et l'Allée Natchez, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 5 janvier 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, ensemble avec les quarante actions, maintenant réduites à trente huit, du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, lui annexées, à savoir—

Un morceau de terre, situé dans le Troisième District, sur la rue Mandeville, entre Mor au et Casacalvo, mesurant vingt pieds de face à la rue Mandeville sur une profondeur de cent quarante-cinq pieds, entre lignes parallèles, le tout en pieds français; le dit lot étant borné sur un côté vers la rue Casacalvo, par la propriété E. Lamothe, et le côté vers la rue Moreau par la propriété de Mlle Lopez. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de cent vingt piastres ($120), échéant le 1er d'août 1884 et renouvelable conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et la balance comptant. L'acquéreur assumera toutes les obligations et les responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane; et le billet d'action ainsi fourni devra être identifié avec l'acte hypothécaire de Mme Jean Baptiste Lamothe en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, passé le 15 juillet 1819 pardevant Charles Boudousquié, notaire en cette ville, avec l'acte de vente du shérif en cette affaire.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
4 déc—4,11,18,26 jan2,5

Jose Martinez vs Pierre Marine et Michel Marine.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8521—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, le 2 janvier 1884, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le carré No quarante-cinq, borné par les rues Moreau, Prieur, O Reilly et Aubry, et mesurant trente-un pieds cinq pouces et une ligne de face de rue Roman sur une profondeur de... rue Aubry de cent dix huit pieds cinq pouces sept lignes, étant le terrain No dix.

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme la propriété de Pierre Marine

Conditions—Comptant sur les lieux
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans
1 déc—1 8 15 22 29 janv 2

Mme A. M. Conna vs Gadane Casanave.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 9475 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux, après désignés, MERCREDI, 12 décembre 1883, à 10 heures A. M., des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Le contenu et installations de l'établissement de pompes funèbres bien connu, situé au No ... de la rue Bourbon dans le Deuxième District de cette ville, consistant en corbillards, barouches, chevaux, cercueils, cercueils métalliques et autres articles concernant le dit commerce—d'après un inventaire ... en ...

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
1er déc 1,6,12

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Benjamin Albertson vs Joseph Gould.

QUATRIEME COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans—No 7485.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Chas G. Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, No 900 rue des Magasins, dans le Sixième District de cette ville, le SAMEDI, 15 décembre 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de meubles de maison.
Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
T. M. HEATHERTON,
4 déc—4 9 15 Constable.

Daniel Berry vs William Parcell et sa femme

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans —No 5294—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. E. K. Skinner, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, rue Tchoupitoulas près de l'encoignure Girod, MARDI, 4 décembre 1883, à midi, des objets ci-dessous décrits, à savoir:

Un lot de linge tout fait, comptoir, etc., etc.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ROGER MURPHY, Constable.
23nov 23 28 déc 4

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL.

Vingt-neuvième état annuel.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1883, les primes non-échues de l'année précédente y comprises:	
Risques de feu	$248,848 79
Risques sur les mers	22,022 70
Risques sur les rivières	22,912 63
Total des primes	$293,7-4 12
Moins les primes non-échues	75,231 00
Primes nettes, échues le 31 mai 1883	$218,503 12
Pertes payées	
Sur risques de feu $56,527 62	
Sur risques maritimes. 13,201 25	
Sur risques de rivières. 4,495 50	
Taxes et dépenses, moins l'intérêt..... 26,164 16	
Réassurances et primes remboursées..... 16,100 26	
	$116,488 79
Profit	$102,014 33
La Compagnie possède l'actif suivant	
Immeubles	244,820 53
Actions de banques, chemins de fer et autres actions	61,333 78
Billets garantis par hypothèque et nantissement	149,330 00
Billets à recevoir	61,098 58
Primes en voie de collection	36,450 06
Actions du Vallette Dry Dock Co.	11,362 50
Actions du New Orleans Water-works Co.	19,600 00
Bons Consolidés de la Louisiane	15,426 25
Mandats sur la ville (City Time)	2,000 00
Jugement sur billets hypothécaires	4,235 00
Argent en caisse	82,579 52
	$688,234 49

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, }
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. }
Signé et assermenté devant moi ce 11me jour de juin 1883.
JAMES FAHEY, notaire.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce 11me jour de juin 1883, il a été résolu de déclarer, en plus du dividende intérêt de Dix pour cent déjà payé aux actionnaires, un nouveau dividende de VINGT-CINQ POUR CENT, sur les primes nettes participantes acquises durant l'année expirée le 31 mai 1883, payable le troisième LUNDI du mois de juillet prochain.

DIRECTEURS.

P. MASPERO,	JNO. B. LALLANDE,
H. W. SMITH,	J. J. FERNANDEZ,
D. FATJO,	PAUL FOURCHY,
EDWARD TOBY,	D A. CHAFFRAIX,
B. W. TAYLOR,	CHAS. LAFFITTE,
	JOS. A. SHAKESPEAR.

12juin—

Compagnie de l'Hôtel Chalmette.

M. EUGENE H. LEVY, a été nommé solliciteur officiel de cette Compagnie pour recueillir des souscriptions. Le siège de la compagnie est établi au bureau de M. Levy, No 30 rue Carondelet. Des livres de souscription seront également ouverts à la Banque Nationale de Whitney.
A. B. McCONNICO,
W. C. H. ROBINSON, Président.
Secrétaire,
25 nov—1 m t 1 D

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Grande vente, par le Shérif Civil de la paroisse d'Orléans, de tout le contenu de la bâtisse située 40 rue Bassin, dans le Premier District de cette ville, et comprenant un magnifique meuble de salon, des ameublements de chambre à coucher, armoires à glace, grandes et magnifiques glaces, tapis de Bruxelles, side-boards et meubles de salle à manger, piano, ornements de cheminées et manteaux, rideaux de dentelle, peintures, meubles et ustensiles de cuisine, etc. et autres articles divers trop nombreux à énumérer, dans la

Succession de Kate Townsend.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 9,740—En vertu d'un ordre de vente daté du 30 novembre 1883 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je vendrai à l'enchère publique sur les lieux précédemment désignés, JEUDI, 13 décembre 1883, à 10 heures du matin, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le tout et en particulier le contenu, mobilier, effets mobiliers, etc., de la bâtisse 40 rue du Bassin dans le Premier District de cette ville—selon un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
1er déc—1,4,8,13

S. M. Edwards vs M. T. Ryder.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 9683.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 29 décembre 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une portion de terre, avec les bâtisses et améliorations et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situés dans le sixième district de cette ville, borné par les rues Prytania, St. Charles, Antoine et Foucher, mesurant soixante-deux pieds six pouces de face à la rue Prytania sur une profondeur de cent trente pieds. La dite portion de terre étant une partie du lot B dans l'îlet numéro trente-huit, sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, en date du 8 juillet 1870, une dite copie est annexée à l'acte d'achat du vendeur de la dite défenderesse, en date du 2 septembre 1870, passé par devant Edward Barnett, notaire en cette ville, le dit lot B, dont la dite portion de terre fait partie, a été acheté par la défenderesse dans cette affaire d'Oscar J. Delery, par acte passé le 18 novembre 1871, pardevant James Fahey, notaire en cette ville

2° Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet numéro trente-huit, borné par les rues Prytania, St Charles, Foucher et Antoine, conformément à un plan des anciens faubourgs Plaisance et Delachaise, fait par C. A. Hedin, ancien voyer, déposé en l'étude de A. Guyol, notaire; la dite portion de terre étant désignée par la lettre A sur le plan annexé pour référence à un acte de vente par Raymond Pochelu à Mme Blanche Shropshire, passé le 2me jour d'août 1867, en l'étude de A. Hero Jr, notaire en cette ville. Le dit morceau ou portion de terre mesure conformément au dit plan, soixante-deux pieds et six pouces de face à la rue Prytania sur une profondeur et de façade à la rue Foucher, et qui fait l'encoignure, de cent quatre-vingts pieds, entre lignes parallèles. Etant la même propriété acquise par la défenderesse de la Veuve Anne C. Ryder, par acte passé pardevant Antoine Doriocourt, notaire, le 6 octobre 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
27nov—27 déc 1 11 18 26 : 9

M. H. Gogreve vs. Price & Wire Brothers

COUR DU DIX NEUVIEME DISTRICT JUDICIAIRE, Paroisse Terrebonne, No 4292 — En vertu d'un writ de fi i facias à moi adressé par l'Honorable Cour du Dix Neuvième District Judiciaire, Paroisse Terrebonne, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 29 décembre 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Tivoli Circle St Charles, Calliope, Delord et Carondelet, mesurant quinze pieds de face à la rue Delord, sur une profondeur de quatre-vingt treize pieds huit pouces et dix huit pieds huit pouces de largeur dans le fond

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme étant la propriété d'Arthur W. Wire.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
20 nov—20,27—4,11,18,22 déc

ETAT DE LA LOUISIANE

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

JE certifie par les présentes que le 12e jour de novembre 1883, jugement fut rendu dans cette cour dans le procès ci-dessous intitulé, dans les termes et conditions suivants, savoir:

Clara Léontine Barangué, Epouse de Séraphin Soulant, jr. contre son mari. } No 9556.

Sur motion de maître P. A. Ducros avocat de la demanderesse, et sur la production de preuves suffisantes à l'appui de la demande de la demanderesse, et la loi et les dites preuves étant en faveur de la dite demanderesse, il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut, entré le 6e jour de novembre 1883, soit maintenant confirmé et fait définitif et qu'en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse Clara Léontine Barangué épouse de Séraphin Soulant, jr. et contre son dit mari Séraphin Soulant, jr., décrétant une dissolution de la communauté de gains et acquêts existant jusqu'à ce jour entre eux, et une séparation de biens entre la dite demanderesse et le dit défendeur, et déclarant en outre la dite demanderesse propriétaire unique et exclusive du magasin de comestibles et buvettes, des meubles meublants, batterie de cuisine, argenterie, montre et chaîne en or, et bijoux décrits dans sa pétition, avec le droit d'administrer les dites biens séparés et paraphernaux à l'exclusion de son dit mari, les frais du procès devant être payés par le dit défendeur.

Jugement rendu le 12 novembre 1883.
Jugement signé le 16 novembre 1883.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

En foi de quoi j'ai signé la présente et y ai apposé le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 21ème jour de novembre, en l'année de Notre Seigneur dix-huit cent quatre vingt trois.
(Sceau) JAS. D. RANKIN,
4 déc—3f Député Greffier.

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE

Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans,
R. A. Chiapella vs ses créanciers—No 10,040.

ORDRE DE COUR.

QU'UNE assemblée des créanciers de R. A. Chiapella soit convoquée et ait lieu pardevant E. A. Peyroux, notaire en cette ville, LUNDI, le 7e jour de janvier 1884, à 11 heures du matin, à l'effet de prendre en considération l'application du pétitionnaire pour un atermoiement et que Horace Dufour avocat soit désigné pour représenter les créanciers absents; et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre ses biens et sa personne soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 3 décembre 1883.
Signé, N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN,
Député Greffier.
4déc—4, 18—6 janv

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

E L. Benlett & Co et
E. L. Benlett et
Sidney Benlett individuellement et comme associé de la dite raison sociale
vs. leurs créanciers.

Ordre de Cour -

LA cession des biens des pétitionnaires est par le présent avis acceptée par la Cour au profit de leurs créanciers et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu et soit convoquée pardevant Andrew Hero, Jr, notaire, le 31me jour de décembre 1883 à 11 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, et de nommer un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues.

Il est de plus ordonné que J. O. Nixon, avocat, soit désigné pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 27 novembre 1883.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-greffier.
29 nov 3f en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS.

L. B Arny vs. Ses créanciers, } No ... Cour Civile de District.

Ordre de Cour—

La cession des biens du défendeur est, par le présent avis, acceptée par la Cour au profit de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée de ses dits créanciers ait lieu et soit appelée pardevant Andrew Hero, Jr, notaire en cette ville, SAMEDI 29e jour de décembre 1883 à 11 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour nommer un syndic, et que, dans l'intervalle, toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues. Et il est de plus ordonné que H. B. Kelly, avocat, soit désigné pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 29 novembre 1883.
Signé, HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-greffier.
28 nov—3 f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE,

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

L. Graham & Son contre leurs créanciers, No. 9846.

ORDRE DE COUR—Il est ordonné qu'une réunion des créanciers de Lewis Graham & Son, et Lewis Graham et Lewis S. Graham, soit convoquée et tenue devant Andrew Hero, Jr, notaire, en cette ville, MARDI, le 18 décembre 1883, à 11 heures du matin, pour délibérer et se prononcer sur une demande de sursis et de remise. Toutes les procédures contre les personnes et les biens de Lewis Graham et Lewis S. Graham seront suspendues et les créanciers des pétitionnaires sont dument notifiés d'assister à la dite réunion. Il en sera donné avis public M. J. D. Coleman, avocat, est délégué pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 15 novembre 1883.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme:
Jas D. RANKIN, député-greffier.
16nov—16, 27—8, 16, 18 déc.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A—No 8548.

Succession de Francis A. Boyle.

ATTENDU que Mme Aphra P. Nugent, veuve de Francis A. Boyle, gardienne ou curatrice de la personne et des biens de la mineure Lucy Boyle, a enregistré une pétition en cette cour, demandant en sa susdite capacité d'être autorisée à transférer de la Louisiane toute la propriété et tous les effets appartenant à Lucy Boyle, interdite.

Avis est ici donné à tous ceux que cela concerne de faire valoir, dans le délai prescrit par la loi, les raisons pour lesquelles la demande ne serait pas accordée sur la preuve suffisante fournie à la cour, que les dettes de la dite Lucy Boyle sont payées et qu'elle n'en a pas dans l'Etat.

Par ordre de la cour.
LOUIS A. RICHARDS, Sous-Greffier.
7nov—3 fois en 30 jrs

VENTES A L'ENCAN.

PAR GIRARDEY & MACON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrains propres à construction rue Palmyre, près Miro.

Et des terres de valeur dans les paroisses St-Landry et St Tammany, Lne.

Succession de Peter G. Conway.

No 8888.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. GIRARDEY, Encanteur - Bureaux, No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 5 janvier 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division —, en date du 30 novembre 1883, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Deux certains terrains, ensemble avec tous les droits et passages, etc., situés dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Palmyre, Gasquet, Miro et Tonti, commençant à environ 35 pieds 6 lignes du coin des rues Miro et Tonti, mesurant ensemble 47 pieds 10 pouces de façade rue Palmyre, sur 105 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Acquis de Jno. R. Fitzgerald, le 25 septembre 1867, par acte passé pardevant Chas. S. Springer, ancien notaire en cette ville.

2° Un morceau de terre situé dans la paroisse St-Tammany, dans l'Etat de la Louisiane, entre le Bayou Gou'a et le Bayou Bonfouca, étant le S. W. quarter & West, half du S. E. quarter, section 1, comté 9, Range 13 E., mesurant 240 acres près, et vous traversez par le chemin de fer N. E.

3° Une certaine langue de terre située dans la paroisse St Landry, Lne, étant la moitié E t. du N E Quarter et la moitié Est du S E Quarter de la section 3, comté 9, Range Sud, one west, Méridien de la Louisiane, dans le District des Terres, sujet à une vente à la Nouvelle-Orléans, Lne, mesurant 161 8 |100 acres—d'après un plan officiel du voyer, de la dite terre, enregistré au bureau géré al des terres du voyer général, étant le certificat "Home-stead" No 491, application 1977, laquelle patente est signée de Rutherford B. Hayes, Président des E. U d'A., à Washington, le 4 juin 1877, signé aussi par B. L. Lang, assistant secrétaire. L. W. Clark, recorder général du bureau des terres, dans le Registre, Vol. 1, page 3 5—près et non traversé par le grand chemin de fer du Southern Pacific.

Conditions—Pour les terres dans les paroisses St Landry et St Tammany, comptant.—Pour les propriétés de ville, 1|2 comptant; le reste garanti par hypothèque et privilège et lien du vendeur, à 1 et 2 ans de crédit portant les clauses usuelles de 8 pour cent par an, l'intérêt partant à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat, en cas de procès pour le paiement des billets.

L'acquéreur paiera d'avance les taxes dues; avance qui sera déduite du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant de ce prix sera requis au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.
4 déc—4 8,15 22,29—5 janv

PAR H. STERN & CO

Vente de crédit au commerce,

De 900 caisses Bottes, Souliers et Brodequins reçus directement des meilleures fabriques de la Nouvelle-Angleterre, de Philadelphie et d'autres fabriques du Nord.

PAR H STERN & CIE., encanteurs—Il sera vendu MARDI 4 décembre 1883, à partir de 11 heures du matin, à leur salle de vente, 35 rue de Chartres un des assortiments les mieux choisis qui se soient jamais offerts en vente ici, de

900 caisses de bottes, souliers et brodequins

comprenant un très beau et complet assortiment de chaussures convenables pour messieurs, garçons, jeunes gens, dames, demoiselles et enfants, convenables pour le commerce de la ville et de la campagne.

L'attention des commerçants est appelée sur la vente attendu que ces marchandises seront vendues sans limite ni réserve. 2 déc—2f

Encan! Encan!
—AU—
BUREAU DE PRETS,
No 17 RUE BARONNE.

PAR AD. SCHWANER encanteur—MARDI, 4 décembre 1883 et les jours suivants, à 11 A. M., il sera vendu à l'encère publique tous les gages forfaits sur lesquels les intérêts n'ont pas été payés depuis le 1er janvier 1883, consistant en

MONTRES EN OR ET EN ARGENT, DIAMANTS ET BIJOUTERIE de toute description.
ARTICLES EN PLAQUÉ, REVOLVERS, FUSILS et d'autres articles trop longs à énumérer.

Conditions—Comptant.
OTTO SCHWANER, Propriétaire.
2 déc—3f

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Henry Savage et femme

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, - Division B —No 8448 — Avis est par le présent donné aux créanciers de ces successions et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par P S Wiltz jr. administrateur public de ces successions ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
25 nov—25 29 —4 déc.

Succession de A. A. Atocha.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9355 — Division B Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, Jr., administrateur public de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour
JAMES T. CLARK, Greffier.
25 nov -25, 29 4 déc.

Succession de Mme S. Y. W. West.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8,725—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, Jr., administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
1er déc—1, 5, 9.

Succession de Mme S. Y. W. West.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8,725 — Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de ladite succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, Jr., administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
1er déc—1.5.9

Succession de Pierre Auberdiac.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,036—Division — Attendu que P. S. Wiltz jr, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Pierre Auberdiac, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
1déc—1,5,9

Succession de John J. Mayes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9099—Division C— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par A. de Dolle Fonblanque, exécuteur testamentaire du défunt, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
1er déc—1,5,9

Succession de Franklin Shaw.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6243 —Division B— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George E. Sears, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
29 nov—29—4,9 déc

Succession de Mme Laura E. Merrick Bright.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3413—Division E— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Louis James Bright tuteur, &c, et comme tel administrateur cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
27nov—déc 1 4 6

Succession de William P. Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 9969 — Division —— Attendu que P S Wiltz Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William P. Jones décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
28 nov—28 2 4 déc

Succession de Thomas Howard.

COUR CIVIL DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8256— Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, administrateur public, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
25 nov—25 29—4 déc

VENTES A L'ENCAN

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur dans le Cinquième District.

Succession de Margaret Craig.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A—No 9822.

PAR B. ONORATO Encanteur—Bureau No 45 rue Royale — MERCREDI 2 janvier, 1884 à midi et demi au carré Ferry Exchange, près du débarcadère des ferries (bacs à vapeur) des 1er et 5me districts, dans le 5me district de cette ville (Alger) en vertu d'un arrêt de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour de District, paroisse d'Orléans Division A en date du 1er décembre 1883, je vendrai à l'encan la propriété dont la description suit

Deux certains morceaux de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de cette ville, (Alger) rive droite du fleuve Mississippi, en cette paroisse, et désignés par les Nos 5 et 6 du carré No 85, lequel est borné par les rues Alix, Bouny, Seguin et Eliza. Les terrains mesurent chacun, 30 pieds de façade rue Alix sur 120 pieds entre lignes parallèles et égales, le tout au pied anglais

Conditions—Comptant.

L'acte de vente pardevant Chas T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur qui assumera le paiement en sus du prix de l'adjudication, des taxes dues et exigibles en 1883.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour assurer la vente.
2 déc—8 15 22 29 2 janv

PAR HOEY & O'CONNOR,

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence à deux corps de logis rue Dumaine.

Succession de Mme Florinda L. Camp, femme décédée de John B. Lagoaite.

No 8749.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 29 décembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 22 novembre il sera vendu, à l'encan, les propriétés de valeur suivantes, à savoir:

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Second District de cette ville, étant le No 9 de l'îlet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Robertson et Claiborne, et mesurant 30 pieds de face à la rue Dumaine sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une maison à deux corps de logis désignée par le No 269 rue Dumaine, à deux portes de la rue Claiborne.

Conditions de la vente—La moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à un crédit de six mois du jour de la vente en billets de l'acquéreur à son propre ordre et endossé par lui, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an de la date jusqu'à parfait paiement garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue avec la clause de 5 pour cent ou frais d'avocat, assurances et toutes les autres clauses usuelles de garantie, l'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Amédée Ducatel, notaire, 47 rue Toulouse.
29nov—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de choix et terrains à Carrollton.

Succession de Chauncey C. Porter.

No 40,184—Second Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 29 décembre 1883, à midi à la Bourse d'Encan St-Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans en vertu d'un ordre de l'Honorable Seconde Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 mai 1878, et rendu dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan, les propriétés suivantes de valeur, à savoir:

Six lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la ville de Carrollton, Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Monroe Troisième, Leonidas et Levée; désignés par les lots Nos 49, 50 51 70, 71 et 72, et mesurant comme suit à savoir: les lots Nos 49, 50 et 51, se touchent et mesurant chacun 50 pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles, le lot No 49 formant le coin des rues Monroe et Troisième; le lot No 70 mesurant 50 pieds de face à la rue Levée sur 111 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 69 et 108 pieds 11 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 71, sur une profondeur dans le fond de 27 pieds 7 pouces et 4 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 52 et 2 pieds 7 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 51, le lot No 71 mesure 30 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 108 pieds 11 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 70 et 73 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 72 et 29 pieds 6 pouces et 6 lignes de largeur dans le fond sur la ligne qui le divise du lot No 51, et le lot No 72 étant de forme irrégulière, mesure 43 pieds 6 pouces de face à la rue Monroe, 50 pieds de face à la rue Levée, 83 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 71 et 76 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 51

Les améliorations sur la dite propriété consistent en un magasin et résidence en briques à deux étages sur les lots Nos 71 et 72.

La propriété sera vendue conformément à un plan montrant les subdivisions et en lots au gré des acquéreurs.

Conditions de la vente—Comptant, et les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes de 1878 payables en 1879.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Ernest Commagere notaire.
18 nov—25 8 15 22 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété rue Claiborne, près de la rue Esplanade.

Succession de John Cragg.

No 6349.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR Nicholas J Hoey, encanteur, bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI 22 décembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 5 novembre 1883, et signé le 9 novembre 1883, et en vertu d'un ordre de vente rendu le 20 novembre 1883, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

TROIS TERRAINS, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Robertson, Kerlerec et Columbus. Les dits lots sont désignés par les Nos 5, 6 et 7, et ont les dimensions suivantes

Le lot No 5 a 31 pieds 6 pouces et 1 ligne de face à la rue Claiborne, 32 pieds 11 pouces de largeur sur la ligne du fond sur 145 pieds 11 pouces de profondeur.

Le lot No. 6, attenant au lot No 5 a 31 pieds 6 pouces de face à la rue Claiborne, sur 100 pieds de profondeur.

Le lot No. 7, qui y touche, a 31 pieds 5 pouces et 7 lignes de face à la rue Claiborne, sur 100 pieds de profondeur.

Les améliorations sur les dits lots comprennent trois bâtisses en bois, désignées par les Nos 340, 342, 344 et 346 rue Claiborne.

Conditions de la vente—1|2 ou plus comptant, au gré des acquéreurs, et le reste à un crédit de douze mois, du jour de la vente en billets de l'acquéreur, portant 8 pour cent d'intérêt par an et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur et toutes les autres clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs devront déposer 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Les acquéreurs assumeront aussi, en dehors de l'enchère, le montant des taxes dues et exigibles pour l'année 1883.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Robert J. Kerr, notaire, 25 rue Carondelet.
21nov—21,25, 1,8,15,22 déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée.

Quatrième District, coin Première et Locust.

A. W. Grunewald vs Elize Grunewald et als, No 8074—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage et succession de Henry A. Grunewald, No 8122 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 8 décembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un jugement pour effectuer un partage rendu le 1er mai 1883 et un ordre de vente rendu le 21 mai 1883, il sera vendu à l'encan, afin d'effectuer un partage dans les affaires ci-dessus, les propriétés suivantes, à savoir—

Cinq lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Locust, Freret, Première et Deuxième, désignés par les lettres A B C et D et le No 6, se touchant et mesurant comme suit, conformément à un plan de Louis H. Pilié député voyer de ville, en date du 19 mars et enregistré dans le procès en partage ci-dessus mentionné, No 8074.

Le lot A forme le coin des rues Locust et Première et mesure 31 pieds 6 pouces de face à la rue Locust sur 92 pieds 4 pouces et 7 lignes de profondeur et de façade à la rue Première, sur lequel se trouve une maison à un étage, avec cuisine. Ce coin est convenable pour magasin.

Les lots B, C et D se touchent et mesurent chacun 31 pieds 8 pouces de face à la rue Locust sur 92 pieds 4 pouces et 7 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Le lot No 6 est limitrophe au premier dans le fond et mesure 31 pieds de face à la rue Première sur 126 pieds 8 pouces de profondeur

Conditions de la vente. Un tiers comptant et le reste à un et deux ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt par an jusqu'à parfait paiement en billet de l'acquéreur à son propre ordre, portant hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété avec les clauses usuelles de "non aliénation" 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, transfert de la police d'assurance et l'obligation par l'acquéreur en sus du prix de son enchère, de toutes les taxes de l'année courante et un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Andrew Hero, Jr. notaire.
4 nov—4, 10, 17, 24, déc 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée.

Rue des Français.

Succession de Mme Jane McAnulty—No 9510
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey encanteur, Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 15 décembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Franc's A. Monroe, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 13 Novembre 1883, il sera vendu, à l'encan la propriété de valeur suivante, à savoir:

Un morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le 3me district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Français, Champs Elysées, Amour ou Remparts et Bons-Enfants ou St Claude, connu comme le lot No 21 et mesurant au pied anglais 28 pieds de face à la rue des Français sur 112 pieds de profondeur.

Conditions de la vente —Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans en paiements égaux en billets portant intérêt au taux de 8 pour cent par an avec hypothèque et privilège de vendeur et toutes les autres clauses usuelles de garantie; les acquéreurs devant faire un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James Fahey, notaire, No 162 rue Commune.
14nov—14, 18, 24—1, 8, 15 déc.

MaraisStreetSteam Brewery

H. F. STURCKEN,

90, 92, 94 et 96 RUE MARAIS,
Entre Conti et St.-Louis.
28 y 6v

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

Installations de l'ancienne Banque des Citoyens.

PAR SPEAR & ESCOFFIER Placide J. Spear, Encanteur—Bureau 46 rue Royale—JEUDI, 6 décembre, à 11 heures A. M. il sera vendu au coin des rues Douane et Royales—Toutes les installations de l'ancienne Banque des Citoyens, comprenant la splendide balustrade en acajou massif, 25 bureaux grands et petits, lustres à gaz et autres installations à gaz, "pigeon holes", etc., etc.

—Aussi—

Une voûte en fer avec portes et serrures.
Un coffre-fort.
Conditions—Comptant. 2 déc—

Vente pour opérer un partage parmi des héritiers âgés.

No 188 rue Royale, entre Ste Anne et Dumaine. Maison de résidence et magasin en briques, à 3 étages, avec mansarde.

PAR SPEAR & ESCOFFIER Placide J Spear Encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 15 décembre, à midi, il sera vendu à la Bourse d'encan St Charles, rue St Charles, ent e Gravier et Commune—un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre F, carré d'îlet borné par les rues Royale, Ste Anne, Chartres et Dumaine, mesurant 29 pieds 11 pouces de façade, rue Royale, sur 29 pieds, 1 pouce 5 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 60 pieds 6 lignes du côté de la rue Ste Anne et 65 pieds 7 pouces 4 lignes du côté de la rue Dumaine. Le tout d'après un plan de A. de Armas député voyer, en date du 24 septembre 1883.

Les améliorations comprennent une maison en briques, à trois étages, avec mansarde, le rez-de-chaussée en magasin, les deux étages supérieurs servent comme résidence ayant chacun 2 chambres et un cabinet, 2 bâtisses en briques dans la cour, ayant 2 chambres chacune, hydrant, lieux d'aisance, etc., etc.

Conditions. Un tiers ou plus comptant, le restant à un crédit de un et deux ans en billets garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur, avec 8 pour cent d'intérêt à partir de la date jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 pour cent honoraire d'avocat et toutes les clauses usuelles. L'acquéreur fera assurer les lieux et se chargera de payer les taxes dues en 1883 en sus du prix d'adjudication et sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent du montant de l'adjudication, au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Eusèbe Bouny, notaire, aux frais de l'acquéreur.
1e déc—1, 8 au jour.

Actions de la Compagnie d'assurances "Hope."

Succession de Henri Peychaud.

No 9616—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur, Bureaux, 46 rue Royale—JEUDI, 13 décembre 1883 à midi et demi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un arrêt de l'honorable H. L. Lazarus juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 23 novembre, pour le compte de la dite succession.

12 actions de la Compagnie d'assurances de Hope.

Conditions—Comptant sur livraison.
1er déc—1, 4, 8, 13.

Succession de François Lucroix.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No. —.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI 29 décembre 1883, à midi il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune en vertu d'un ordre de l'Hon A. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 14 novembre 1883, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

1° Un terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le 3me District de cette ville, carré d'îlet 39 borné par les rues Champs-Elysées, Marais, Marigny et St Claude, désigné par le No 7. Le dit terrain, au pied américain, mesurant 34 pieds, 1 pouce et 4 lignes de façade rue Champs Elysées, sur 105 pieds 9 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, acquis L. 73, fol 284.

2° Les terrains 24 et 26 dans le carré d'îlet 615 borné par les rues Poydras, Dupré, Perdido et White. Le terrain 24 mesure 28 pieds 9 pouces et 5 lignes de façade rue Perdido sur 129 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain 26 mesure 28 pieds 3 pouces 1 ligne de façade rue White, sur une profondeur de 142 pieds 2 pouces 9 lignes, acquis le 15 avril 1862, par acte devant R. J. Ker notaire.

3° Les terrains 3 à 20 du carré d'îlet 559 borné par les rues Poydras, Rochéblave, Perdido et Tonti. Les terrains 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 mesurent chacun 26 pieds de façade rue Poydras, sur 132 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain 11 forme le coin des rues Poydras et Rochéblave. Les terrains 12, 13, 14 et 15 mesurent chacun 30 pieds de façade rue Rochéblave sur une profondeur de 187 pieds. Les terrains 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24 et 26 mesurent chacun 27 pieds de façade rue Perdido, sur une profondeur de 132 pieds. Le terrain 16 forme le coin des rues Perdido et Rochéblave, et le terrain 26 le coin des rues Perdido et Tonti. Les terrains 27, 28, 29 et 30 mesurent chacun 30 pieds de façade rue Tonti sur une profondeur de 151 pieds.

Aussi un morceau de terre du même carré adjacent au terrain 30, mesurant 12 pieds de façade rue Tonti, sur 60 pieds 6 pouces, entre lignes parallèles, acquis par acte devant P. Lacoste, notaire le 2 février 1857. Livre 70, folio 684.

4° Neuf certains terrains du No 1 au No 25 inclusivement, dans le carré d'îlet No 600 borné par les rues Poydras, White, Perdido et Broad. Les terrains 17, 18, 19 et 20 mesurent chacun 26 pieds 1 ligne de façade rue White, sur 255 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain 21 mesure 29 pieds 3 pouces 7 lignes de façade rue White, sur 255 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les terrains 22, 23, 24 et 25 mesurent chacun 31 pieds 9 pouces et 7 lignes de façade rue Perdido, sur 130 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain 22 forme le coin des rues White et Perdido, acquis le 15 avril 1862 par acte pardevant R. J. Ker, notaire.

5° Un carré d'îlet situé dans la paroisse St-Bernard, étant le carré No 31 selon le plan du village de Versailles, dressé par J. Pilié, en date du 15 avril 1837, et déposé dans le bureau de Théodore Seghers, ancien notaire mesure 272 pieds 1 pouce et 3 lignes sur la Promenade de Paris. Sur la rue Delaronde 260 pieds 6 pouces et 9 lignes, sur la rue Bienvenu, 270 pieds, rue Bastien 273 pieds 10 pouces et 3 lignes.

6° Les droits de garantie que le dit François Lucroix, possède contre la ville de la Nouvelle-Orléans et la vendeurs, ses prédécesseurs, en raison de sa dispossession de possession par Mme Myra Clark Gaines, de 87 terrains dans les carrés d'îlet 49, 31 et 32, situés dans le "Blanc Tract" ainsi que le tout est décrit plus explicitement par le registre 3663 de la Cour de Circuit des Etats-Unis, district Ouest de la Louisiane, affaire intitulée Myra Clark Gaines vs. P. M. Mousseaux et autre.

7° Deux terrains Nos. 3 et 4 du comté de Mandeville, carré borné par les rues Montgomery Washington Girod et Villeré, mesurant 280 pieds sur 300 sur le dit terrain.

Conditions: Comptant au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Octave de Armas notaire, aux frais des acquéreurs.
24nov—24—1, 8, 15, 22, 29 déc.

Beaux Meubles, Verrerie, Livres, Bibliothèque, etc., etc.

Succession de Henri Peychaud.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 9616.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur.—Bureau 46 rue Royale MERCREDI, 5 décembre 1883, à 11 heures du matin, il sera vendu à l'encan au No 84 de la rue Bienville, entre Royale et Chartres, en vertu d'un ordre de l'Honorable H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District d'Orléans en date du 23 novembre 1883, pour le compte de la dite succession.

Un bel assortiment de meubles, tels que armoires de la fabrique Mallard, tables de Buhl, tables s'ouvrant, side-boards, pendules de bronze, ameublements de salon, bibliothèques, livres, chaises, lits, cristaux, porcelaines, vases de cheminée, etc., etc.

AUSSI—1 D. B. fu il de la fabrique de Bernard.

Conditions - Comptant
24nov—24, 28—1, 5 déc.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement commercial de choix, coin des rues St-Denis et Troisième.

Propriété de valeur rue Troisième, entre St-Denis et St-Patrick.

Trois terrains de valeur à Milnebourg.

Dans l'affaire de Aloysius et de Louis Werner vs la succession de Anton Werner.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No. 8763.

PAR B. ONORATO Encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—SAMEDI 15 décembre 1883 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magasin, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un jugement de l'Hon. Henry L. Lazarus juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu et signé le 9me jour de novembre 1883, je vendrai la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain terrain situé dans le faubourg Livaudais, dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Deuxième, Troisième, St Patrick et St Denis, désigné par le No 17, et mesurant 60 pieds de façade rue St Denis, sur une profondeur de façade rue Troisième de 120 pieds, entre lignes parallèles, dont deux rues forment le coin.

2° Un certain morceau de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues St-Denis, St Patrick, Seconde et Troisième, mesurant, au pied américain, 30 pieds de façade sur la dite rue Troisième, et 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

3° Trois certains carrés d'îlets situés dans le village de Milneburg, paroisse d'Orléans, désignés par les Nos. 111, 117 et 118 et sont bornés comme suit, savoir: le terrain No 111 par les rues Deers Rabbits, Dublin et Vienne; No. 118 par Deers Rabbits, Vienne et Pressburg, et ont, chacun, 319 pieds, 18 pouces, 7 lignes de face sur 30 pieds de Rabbits, sur 309 pieds 4 pouces de face sur chacune des rues Dublin, Vienne et Pressburg; le terrain No 117 est borné par l'Avenue du Peuple et les rues Rabbits et Pressburg; il a 319 pieds 10 pouces et 7 lignes de face Avenue du Peuple et rue Rabbits, 309 pieds 10 pouces 7 lignes de face sur les rues Vienne et Pressburg

Condition—Comptant

Acte de vente pardevant Benj Ory, notaire, aux frais des acquéreurs; Ceux-ci paieront en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1883.

Un dépôt comptant, de 10 pour cent du prix d'adjudication en sera exigé sur les lieux pour assurer la vente.
11 nov—11, 16 23. — Dec 1, 8, 15.

Succession de Amelia McGregor, première femme de C. C. Helts.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 8820—Division E. — Attendu que Augustus F. Helts a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Amelia McGregor, première femme de C. C. Helts décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK,
23nov—23,27—3 déc Greffier.